

DOCUMENT D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Carac Épargne Génération



Option: Profil Prudent

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Profil Prudent du Carac Épargne Génération - Carac - Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance Carac - Mutuelle, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. Appelez le 09 69 32 50 50 ou rendez-vous sur www.carac.fr pour de plus amples informations.

Autorité compétente dont relève la Carac : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Document produit le 01/06/2021.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Le profil Prudent du Carac Épargne Génération est une modalité d'allocation des droits individuels permettant d'associer le support "Sécurité" libellé en euros à des supports en unités de compte.

Les supports en unités de compte suivent les variations à la hausse comme à la baisse des cours des actifs qui leur sont associés. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Le support "Sécurité" libellé en euros Carac repose sur l'actif général de la Carac. L'actif général Carac est un actif regroupant notamment l'ensemble des sommes versées au titre du support "Sécurité" libellé en euros des contrats d'assurance vie souscrits par les adhérents Carac et proposant ce même support. Cet actif est investi dans des produits financiers diversifiés et majoritairement dans des instruments de taux (ex. : obligations,...). Ce support est garanti en capital, hors frais applicables au contrat.

Objectifs

Le profil Prudent du Carac Épargne Génération offre la possibilité de souscrire, dans le cadre de l'assurance-vie, à une gestion dite profilée composée du support "Sécurité" libellé en euros à hauteur de 75% de l'actif investi et d'une liste d'unités de comptes prédéfinie à hauteur de 25%. Ces supports sont les suivants :

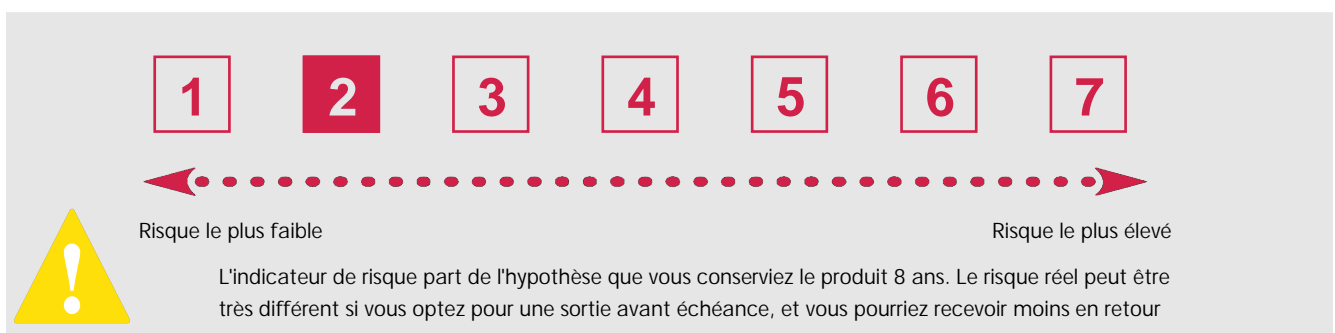
- FR0010505578 - EDR euro sustainable equity à hauteur de 3%
- FR0010177899 - Choix Solidaire à hauteur de 2%
- LU0914733059 - Mirova Europe environmental equity à hauteur de 6%
- LU1951204046 - Thematics Meta à hauteur de 6%
- FR0000989899 - Oddo Avenir à hauteur de 3%
- LU0520233601 - AB sustainable US thematic à hauteur de 3%
- LU0340559557 - Pictet Timber à hauteur de 2%

Investisseurs de détail visés

Le profil Prudent du Carac Épargne Génération s'adresse à des investisseurs inexpérimentés souhaitant diversifier leur investissement en unités de compte afin de se constituer et/ou valoriser un capital tout en acceptant les fluctuations de marché.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Les montants investis sur le support d'investissement "Sécurité" libellé en euros bénéficient, à tout moment, d'une garantie en capital au moins égale aux sommes versées non rachetées, brutes de frais de gestion.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Investissement 10000 €		1 an	4 ans	8 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9807 €	9686 €	9646 €
	Rendement annuel moyen	-1,93%	-0,79%	-0,45%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9827 €	10226 €	11080 €
	Rendement annuel moyen	-1,73%	0,56%	1,29%
Scénario modéré	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10367 €	11671 €	14120 €
	Rendement annuel moyen	3,67%	3,94%	4,41%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11037 €	14115 €	20253 €
	Rendement annuel moyen	10,37%	9,00%	9,22%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10000 €

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI LA CARAC N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Les mutuelles sont soumises à des règles prudentielles strictes et contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Si, en dépit de ce cadre réglementé, la Carac se trouve en difficulté, l'ACPR pourrait en dernier ressort impliquer le FNG (Fonds National de Garantie des Mutuelles) pour protéger les personnes assurées dans de telles circonstances. L'indemnisation prévue par le FNG prend en compte l'ensemble des provisions représentatives des droits résultant des garanties d'assurance ou bons de capitalisation afférents à un même adhérent, ou un même bénéficiaire de prestations.

Ces provisions sont reconstituées dans la limite de deux plafonds :

- jusqu'à concurrence* d'un montant de provisions techniques de 70 000 euros pour toutes les prestations (sauf dans le cas mentionné ci-dessous) ;
- jusqu'à concurrence* d'un montant de provisions techniques de 90 000 euros pour les rentes résultant de garanties d'assurance en cas de décès.

* L'indemnisation du FNG vient en complément des sommes provenant de la réalisation des actifs par le liquidateur de la mutuelle défaillante.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement 10000 €			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	188 €	820 €	1871 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	1,88%	1,88%	1,89%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,07%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,71%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00%	L'incidence des commissions d'intéressement.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RÉCUPÉRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

Période de détention recommandée: 8 ans.

Vous pouvez renoncer à votre adhésion pendant 30 jours calendaires révolus à compter du moment où vous êtes informé que votre adhésion a pris effet.

La durée de détention minimum recommandée pour Carac Épargne Génération est déterminée compte tenu du régime fiscal français actuellement applicable aux contrats d'assurance vie. Votre situation patrimoniale, votre attitude face au risque ainsi que vos attentes ou objectifs d'investissement peuvent conduire à conserver le produit pendant une durée plus longue.

Vous disposez de la faculté de rachat qui vous permet d'obtenir, sur simple demande et accompagnée des pièces requises précisées dans le Règlement Mutualiste, avant le terme prévu, de tout ou partie de l'épargne disponible sur votre contrat sans pénalités. Le versement de votre épargne intervient dans le délai de 2 mois dans les conditions précisées dans le Règlement Mutualiste.